

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 9 novembre 2022, tous les membres du CODEP étaient présents.

1)° Approbation du compte rendu du CA du CODEP du 16 septembre 2022 .

- Approuvé

2°) Mise au Point autour de l'exercice comptable, à présenter à l'occasion de l'AG du CODEP 35, le 21 Janvier 2023

- La réunion commence par la présentation de l'exercice comptable dans sa globalité et une présentation par « objet » de dépenses (Féminines, Séjour CODEP, Formation, Revue « la Chaîne », Jeunes, etc..... )
- Le bilan général est positif. Il y a cependant, un déficit sur l'abonnement à "la CHAINE " 2021, mais qui n'est pas de grande importance et qui devrait augmenter au prochain exercice .
- Toutes les parties comptables sont abordées :

Retard dans l'attribution de la Subvention du Département, dû à une mise à jour du mode de calcul et d'attribution

Retard et longueur dans le règlement du désistement d'une participante au Séjour CODEP par l'Assurance Annulation (6 mois de délai entre l'ouverture du Dossier en MAI, et son règlement en Novembre 2022)

Confirmation des Frais engagés et à engager par le CODEP, pour participation aux différentes Formations à venir, aux Manifestations JEUNESSE

Dans un souci de « clarté », Jean Michel LE FOL, notre Trésorier présentera le détail suivant : Bilan 2021/2022 – Trésorerie 2021/2022 (comparatif entre Prévisionnel et Dépenses Réelles) – Solde des Comptes au 31.08.2022 – Revenus et Dépenses de l'exercice 2021/2022 – Dettes et Créances en cours au 31.08.2022).

- Il est demandé à J-M LE FOL de prendre contact avec les commissaires aux comptes, Christian HONORE et Didier BESSERVE, pour que tous ces documents soient validés avant le 21 décembre 2022 (date limite d'envoi des Convocations à l'AG du CODEP, du 21.01.2023).

Ensuite :

- La **commission FEMININES** qui se réunira le trois décembre au Niveau Régional , fait une présentation du budget prévisionnel qui était demandé pour ses activités .

La randonnée du 1<sup>er</sup> Avril nécessite une association avec les clubs de Saint Gilles ou d' Acigné (décision prise prochainement, en fonction du Calendrier 2023).

Un rassemblement des FEMININES au niveau Régional est prévu à Saint-Malo, pouvant accueillir 96 participantes, à l'auberge de jeunesse (date à déterminer).

Maison des Sports - 13 B avenue de Cucillé – 35065 RENNES Cedex

<http://www.ffct-codep35.org/>



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME  
**COMITE DEPARTEMENTAL**



Pour Toutes les manifestations FEMININES de l'année à venir, aucune subvention n'a été votée à ce jour par le CODEP 35 et le COREG BRETAGNE. Il est donc préférable et conseiller à Dorothee MADEC, responsable de la Commission FEMININES, d'établir un budget prévisionnel (recette/dépenses) le plus précis possible afin que ces instances puissent prendre une décision, sans minimiser la contribution de chaque participantes (avec un minima de 30 €uros par personne)

Il est rappelé de préparer "**TOUTES A PARIS**" avec des réunions tous les deux mois en 2023.

- Pour l'ASSEMBLEE GENERALE de NIOR, les participants doivent confirmer leur présence et déterminer le mode de trajet.
- La **commission FORMATION** présente son budget qui présente 1550 € de dépenses pour 500 € de rentrées et proposera pour le début d'année 2023, des stages PSC1
- La **commission JEUNES** propose un séjour du 15 avril au 2 mai 2023 (vacances de Pâques) pour 15 personnes, c'est une rencontre interclubs qui aura lieu au Mont d'Arrée.

La participation individuelle devra s'élever à 750 e ( repartie entre tous les participants ), le séjour revient entre 1700 et 2000 e .

L'assemblée a rappelé le nombre d'encadrants indispensable pour les jeune .

- La **commission SECURITE** : La subvention est de 500 € .

Rappel : Lors des prestations en école, dans le cadre " savoir rouler à vélo ", être licencié FFV permet d'accompagner le responsable de la

formation ( moniteur habilité par l'éducation nationale) .

.

La réunion est terminée et il est fait rappel de l'assemblée générale du CODEP, le 21 janvier 2023

Le secrétaire

COMITE DEPARTEMENTAL de CYCLOTOURISME – Maison des Sports - 13 B avenue de Cucillé - 35065 RENNES Cedex

<http://www.ffct-codep35.org/> - Boîte à lettres : [departement35-presidence@ffvelo.fr](mailto:departement35-presidence@ffvelo.fr)

Maison des Sports - 13 B avenue de Cucillé – 35065 RENNES Cedex

<http://www.ffct-codep35.org/>